

Rentrée 2018 dans le second degré : 2600 suppressions d'emplois « Sans effet » dit le ministre !

Le CTM du 20 décembre a examiné la répartition des moyens attribués aux académies pour la prochaine rentrée.

On sait depuis octobre que le budget 2018 a prévu pour le second degré public, la suppression de 2600 emplois de stagiaires et donc des crédits correspondants. Le ministère continue d'affirmer sans démonstration que ces suppressions seront sans impact sur les « moyens d'enseignement », confondant à dessein les postes non pourvus aux concours de recrutement et les moyens horaires attribués aux académies. Il n'a donc donné à ce CTM aucune indication sur les conséquences dans les académies de ces suppressions de crédits pourtant inscrites au budget 2018 et qui correspondent à l'équivalent de 1300 moyens d'enseignement à temps plein devant les élèves.

Le second degré public est par ailleurs doté in extremis de 120 emplois en application du « plan étudiants » pour la mise en place de dispositifs d'accompagnement qui ne concerneront que les étudiants de post bac en lycée (bts, classes prépa).

La répartition des moyens pour la rentrée 2018 prend en compte, dit le ministère, « l'évolution prévisionnelle des effectifs d'élèves et la poursuite du développement des enseignements facultatifs en collège ». Elle a été placée d'emblée dans le cadre de la réduction de la dépense publique prônée par le gouvernement. De ce fait la priorité au premier degré étant maintenue, le second degré est une nouvelle fois sacrifié.

Alors que 26 000 élèves supplémentaires sont attendus, on assiste à une vaste opération de redéploiement entre les académies dans laquelle les plus touchées, y compris quand elles gagnent des élèves, sont celles qui concentrent les difficultés sociales avec un fort poids de l'éducation prioritaire :

Lille : - 136 emplois , Amiens : -91, Caen : -87 ; Rouen : -77 ; Nancy-Metz : -100... Les académies qui gagnent des emplois sont celles qui sont en forte augmentation démographique.

La rentrée s'annonce catastrophique et les éléments qui ressortent de la commission Mathiot montrent que l'une des finalités de la réforme du lycée qui se prépare est de permettre des économies drastiques et des suppressions importantes d'emplois par réduction des heures d'enseignement et détérioration des conditions d'accueil des élèves.